

Département  
du VAL d'OISE

-----  
Arrondissement  
de PONTOISE

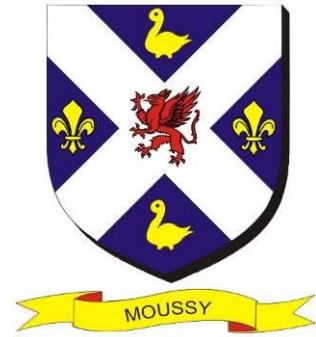
-----  
Canton  
de PONTOISE

-----  
Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14  
Courriel : [mairie@moussy.fr](mailto:mairie@moussy.fr)  
Site : [www.moussy.fr](http://www.moussy.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE MOUSSY**

95640



*In medio stat virtus*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY**

Nombre de Membres
En exercice 09
Présents 07
Votants 07

**SEANCE DU 23 DECEMBRE 2025**

Date de convocation :
16/12/2025
Date d'affichage :
24/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 décembre à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine, MME NICOUD-PRUVOST Armelle, M. LE CLEGUEREC Marc.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : M. Séverine PICARD

**OBJET : Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage –  
Refus d'implantation d'aires permanentes d'accueil sur le territoire communal**

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'éléments en mairie concernant la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le 20 juin 2019, le conseil communautaire de la CC Vexin centre a voté une motion refusant le projet d'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Sagy ou à Longuesse.

Le jeudi 16 octobre 2025, la mairie a été destinataire (comme toutes les communes du Val d'Oise) d'un courrier du Préfet du Val d'Oise daté du 16 octobre 2025, adressé aux EPCI, invitant les maires à transmettre leur avis sur le projet du schéma départemental cité dans l'objet.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du préfet du Val-d'Oise en date du 16 octobre 2025, adressé aux maires du Val-d'Oise, les invitant à transmettre leur avis sur le projet de schéma départemental (version du 14 octobre 2025),

Monsieur le maire informe que la commune de Moussy, à l'instar de nombreuses communes de la communauté de communes Vexin centre, Sagy et Longuesse, sont une nouvelle fois citées dans ce schéma comme des communes récurrentes en termes de passages.

Il rappelle que la population de Moussy est inférieure à 5 000 habitants. La commune ne dispose pas de terrains adaptés pour l'accueil permanent des gens du voyage, ni pour les opérations d'habitat adapté prévues dans le schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

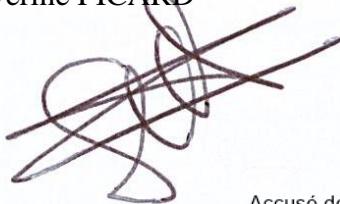
**DÉCIDE :**

1. De refuser l'implantation d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage sur le territoire communal de Moussy, au motif de l'absence de terrains adaptés.
2. De refuser l'implantation de terrains familiaux locatifs et des opérations d'habitat adapté prévues dans le schéma départemental.
3. De transmettre cette délibération à Monsieur le préfet du Val-d'Oise pour information et suite à donner.

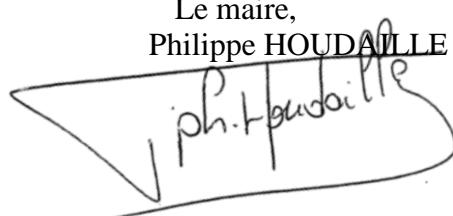
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 23 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Séverine PICARD



Le maire,  
Philippe HOUDAILLE

A handwritten signature in blue ink that reads "ph. houdaille".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20251223-129-GensDuVoyag-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025  
Publication : 24/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

